



Procès-verbal de la **session régulière** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le **05 juin 2018** sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présent, M. Richard Michaud, Directeur général/ Secrétaire-trésorier.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 05/12
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
6. URBANISME
 - 6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-03
 - 6.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LAISSER PLACARDÉ UNE RÉSIDENCE
 - 6.3 OFFRE D'ACHAT DU LOT 5 745 313
 - 6.4 CLÔTURE SUR UNE SERVITUDE – 2 RUE PRINCIPALE NORD
7. COMMISSION DES LOISIRS
8. RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS
9. VACANCES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
10. BOIS SUR L'ACCOTEMENT 9E-ET-10E OUEST (AJOUT D'UNE DATE DE FIN)
11. DEMANDE D'APPUI AU FLIC – MARCHONS, COURONS À TRÉCESSON
12. CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ROUTIER – ANALYSE D'OPPORTUNITÉ
13. SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE
14. AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
15. FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT ET OPÉRATEUR DE VÉHICULES LOURDS
16. FIN DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF
17. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 68-04-18 – DÉPÔT D'UN PROJET ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX
18. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

- 19. TRAVAUX DE RECHARGEMENT DANS LES CHEMINS RURAUX
- 20. COMPOSTAGE – PHASE D'IMPLANTATION
- 21. VARIA
 - 21.1. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 266 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR EFFECTUER LE RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX
 - 21.2. ACHAT REGROUPÉ AVEC L'UMQ POUR L'ACHAT DE BAC BRUN (COMPOST)
- 22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLICS
- 23. LEVÉE DE LA SESSION

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[99-06-18](#)

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté en laissant l'item varia ouvert.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

[100-06-18](#)

Adoption des procès-verbaux

Sur proposition de Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque, il est résolu que les procès-verbaux en date du 07-05-18 soient acceptés tel que présentés en se dispensant de la lecture.

3. COMPTES À PAYER ET ÉTAT DES RÉSULTATS 05/12

[101-06-18](#)

Approbation des comptes à payer

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par M. le conseiller Patrick Laroche, il est résolu que les comptes à payer soient payés et acceptés tel que décrits ci-dessous.

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
189	Hydro-Québec	Éclairage public	527,01 \$
190	CNESST	Année 2017	728,53 \$
191	Ville d'Amos	LET' écocentre avril	3 219,20 \$
192	Xérox	Copieur et fourniture avril	437,23 \$
193	Bell Mobilité	Cellulaires	158,51 \$
194	Revenu Québec	Subvention Loisirs	4 093,82 \$
195	Hydro-Québec	Subvention Loisirs	16 874,36 \$
196	ADRC	Subvention Loisirs	2 018,30 \$
197	Groupe BLP	Subvention Loisirs	5 006,37 \$
198	Épicerie Carignan	Subvention Loisirs	3 272,72 \$
199	Supérieur Propane	Subvention Loisirs	4 098,80 \$
200	Société canadienne des postes	Envoi postal	164,85 \$
201	Formules d'affaires CCL	Fourniture bureau	54,04 \$
202	Hydro-Québec	Aqueduc	3 542,62 \$

203	Dicom Express	Messagerie	50,29 \$
204	Énergies Sonic	Diesel	2 503,73 \$
205	Collège Shawinnigan	Complément formations	894,18 \$
206	Transport G.D.A	Aqueduc	491,52 \$
207	Équipements Protek	Équipements sécurité, panneaux	617,69 \$
208	Location Lauzon	Pompes à eau, gaz, autres	382,77 \$
209	M & M Nord-Ouest	Accessoires	56,42 \$
210	PG Bilodeau	09-08	655,25 \$
211	Ferabi	Dégrillage	825,52 \$
212	Blanchette SAMN	Complexe	197 657,26 \$
213	Pneus G.B.M	09-08, camionnette	618,80 \$
214	C.R.C.A.T.N.Q	Main d'œuvre	573,44 \$
215	Canadian Tire	Aqueduc	76,97 \$
216	Boutique du bureau Gyva	Fourniture de bureau	43,41 \$
217	Télédistribution	Téléphonie, internet	344,81 \$
218	Ben Deshaies	Salle	617,97 \$
219	Traction Amos	Pièces et accessoires	32,56 \$
220	Sanimos	Récupération mai 2018	842,01 \$
222	Josée Dumas	Machine café restaurant complexe	300,00 \$
223	H2lab	Analyses eau potable et usée	263,29 \$
224	Livraison Parco	Messagerie	91,49 \$
225	Technobois	Fourniture chemins	72,43 \$
226	Revenu Québec	DAS mai 2018	5 001,53 \$
227	A.D.R.C	DAS mai 2018	11 226,98 \$
228	Épicerie Carignan	Essence, autres	669,30 \$
229	3097-2467 Québec inc.	Dégel, dôme	1 099,45 \$
		Honoraire professionnel	78,18 \$
	Rémunération		
	Employés		25 981,34 \$
	Conseil municipal		1 374,90 \$

Total

297 639,85 \$

Légende : 98-05: Volvo 09-08: Freightliner 10-07: Inter 07-09: Niveleuse

Le directeur général et secrétaire-trésorier a déposé les états comparatifs pour les fonds d'administration et d'investissement.

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

6. URBANISME

6.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2018-03

[102-06-18](#)

[Demande de dérogation mineure 2018-03](#)

Attendu que M. Yves Plante a produit une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 110, Route 109 Sud ;

Attendu que la demande de dérogation mineure affecte le lot 5 598 797 ;

Attendu que cette demande est située dans la zone Ag-2;

Attendu que cette demande consiste à accepter un abri à bateau à l'arrière d'un bâtiment secondaire à 1.24 m de la ligne de lot ;

Attendu que selon la grille de spécifications pour la zone Ag-2, la marge minimale arrière d'un bâtiment secondaire est de 2 m;

Attendu que le comité consultatif ne recommande pas cette dérogation mineure, car il pouvait installer le bâtiment conformément au règlement en vigueur ;

Attendu que M. le conseiller Patrick Larochelle déclare son conflit d'intérêt et il n'a pas pris part aux délibérations ainsi qu'à la prise de décision;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque il est résolu ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la dérogation mineure est acceptée.

6.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR LAISSER PLACARDÉ UNE RÉSIDENCE

103-06-18

Demande d'autorisation pour laisser placardé une résidence

Attendu que la résidence du 152, 7^e et 8^e rang Ouest est située en zone agricole (Ag-1);

Attendu que le propriétaire est situé à l'extérieur de notre région;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie de la lettre du demandeur;

Attendu que selon l'article 3,2 du règlement # 242 de construction en vigueur, - Propreté et salubrité des bâtiments - *Tout bâtiment principal ou accessoire doit être maintenu en bon état et être réparé au besoin de manière à garantir son intégrité, sa sécurité, son hygiène et le maintien de son apparence;*

Attendu que selon le paragraphe 3 de l'article 9 du règlement # 225 et concernant la salubrité et l'entretien des immeubles - La structure d'un bâtiment barricadé doit être maintenue dans un état sécuritaire et le bâtiment doit être entretenu de façon à en empêcher l'accès;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu unanimement ce qui suit :

De tolérer le que la résidence soit placardée jusqu'au 05 juin 2019 ;

Que le propriétaire devra réitérer sa demande annuellement.

6.3 OFFRE D'ACHAT DU LOT 5 745 313

Reporté à une séance ultérieure.

6.4 CLÔTURE SUR UNE SERVITUDE – 2 RUE PRINCIPALE NORD

104-06-18

Clôture sur une servitude – 2 rue Principale Nord

Attendu que le propriétaire de l'immeuble a installé une clôture au limite Ouest de son terrain et que celle-ci est située sur une servitude en faveur de la Municipalité;

Attendu que le propriétaire est disposé, lors de travaux de la Municipalité, à déplacer ladite clôture à ses frais;

Attendu que les membres du conseil municipal ont reçu copie de la demande du propriétaire;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

De tolérer la clôture sur ladite servitude;

Qu'advenant des travaux par la Municipalité, le propriétaire de l'immeuble devra déplacer et/ou assumer les frais pour le démantèlement de ladite clôture;

Qu'advenant la vente de l'immeuble, la clôture devra être déplacé à l'extérieur de ladite servitude ou une nouvelle demande devra être effectuée.

7. COMMISSION DES LOISIRS

Les membres du conseil municipal ont reçu copie des états des résultats, des comptes à payer et à recevoir pour le mois de mai.

8. RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Citoyens, Citoyennes de St-Félix-de-Dalquier,

Conformément aux lois en vigueur, dorénavant, le Maire doit effectuer un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017

Selon le rapport du vérificateur externe, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de leur activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de la dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 février dernier, le vérificateur de la municipalité M. Daniel Tétreault a déposé le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. Celui-ci s'est conclu avec un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 86 514 \$.

	Budget	Réalisation
Revenus		
Fonctionnement	3 245 665	1 295 409
	3 245 665	1 295 409
Charges de fonctionnement	1 083 165	1 591 359
Excédent (déficit) de l'exercice	2 162 500	(295 950)
Amortissement des immobilisations		371 665
Remboursement de la dette à long terme	(182 500)	(167 136)
Affectation		
Activités d'investissement	(2 000 500)	(10 416)
Réserves financières et fonds réservés	20 500	15 323
	(2 162 500)	209 436
Excédent (déficit) de fonctionnements de l'exercice à des fins fiscales	0	(86 514)

Selon ledit rapport financier, le déficit accumulé au 31 décembre 2017 est de 97 364 \$ et le taux global de taxation de 1.4980 \$.

Rémunération des élus

Au cours de cette exercice, la rémunération des élus municipaux était de 4 200 \$ au maire, assortie d'une allocation de dépenses de 2 100 \$ et de 1 400 \$ aux conseillers et une allocation de dépenses de 700 \$.

Emprunt à long terme

Selon ledit rapport, la dette à long terme est de 1 704 153 \$ et elle se résume comme suit :

Règlement	Description	Début	Fin	Montant initial	Solde au 31-12-2017
163	Complexe sportif	2002	2021	845 000 \$	230 900 \$
171	Système de traitement du fer et du manganèse	2010	2018	85 000 \$	11 753 \$
215	Pro. des réseaux d'aqueduc & égout (L/B)	2013	2033	498 780 \$	420 400 \$
216	Chemin - Rues Laroche/Brillant	2013	2033	296 820 \$	250 200 \$
224	Infrastructures de loisirs	2013	2028	234 600 \$	181 500 \$
231	Achat d'un camion	2013	2018	115 000 \$	24 300 \$
248	Pro. des réseaux d'aqueduc & égout (B/M/A)	2017	2041	329 000 \$	319 000 \$
254	Achat d'un camion à matières résiduelles	2017	2022	145 400 \$	122 500 \$
259	Achat d'équipements pour les travaux publics	2018	2023	143 600 \$	143 600 \$
					1 704 153 \$

Conclusion

À toute nos bénévoles, merci de faire bouger notre monde.

Aux conjointes et conjoints des membres du conseil et des employés municipaux, merci pour votre patience et votre compréhension.

Aux employés qui se dévouent pour informer et travailler pour rendre St-Félix-de-Dalquier accueillante et propre, je vous félicite de l'attention et du professionnalisme dont vous faites preuves.

Aux nouveaux arrivants, merci d'avoir choisi St-Félix-de-Dalquier pour y ériger votre résidence.

À la population, merci de faire de votre milieu un endroit où il fait bon vivre.

Quant à mes conseillers, merci pour votre disponibilité et votre participation.

En terminant, rappelez-vous que : *Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.*

Jocelyn Boucher
Maire

9. VACANCES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

105-06-18

Vacances des employés municipaux

Il est proposé par Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu que les dates pour les vacances des employés soient acceptées.

Employés	Années de service	Nombre de semaines de vacances permises	Date des vacances
Julie Rheault	27	5	9 juillet au 27 juillet Reste 2 semaine
Richard Michaud	25	5	S/o
Daniel Lefebvre	17	4	25 juin au 6 juillet 6 au 11 août 8 au 13 octobre
Claude Tardif	10	3	15 au 31 juillet 23 au 29 septembre ou 30 sept au 06 octobre
Guy Bisson	2	2	23 juillet au 3 août
Michaël Sabourin	2	2	
Israël Frenette-Élément	1	2	6 au 17 août

10. BOIS SUR L'ACCOTEMENT 9E-ET-10E OUEST (AJOUT D'UNE DATE DE FIN)

106-06-18

Bois sur l'accotement 9^e-et-10^e Rang Ouest (ajout d'une date de fin)

Attendu que le conseil municipal précédent avait fixé une date limite;

Attendu que l'individu dépose du bois en longueur sur l'accotement ;

Attendu que selon la résolution # 219-12-17 il a été résolu unanimement de permettre à l'individu concerné de mettre son bois en longueur sur l'accotement tel que demandé cependant celui-ci est informé qu'en aucun cas il ne peut nuire au déneigement, son emplacement doit-être délimité par des balises et ses assurances doivent être avisés de sa responsabilité en cas d'accidents.

Attendu qu'aucune date de fin d'autorisation n'a été mentionnée dans cette même résolution;

Sur proposition de Mme la conseillère Josée Laverdière, appuyé par M. le conseiller Germain Lévesque et résolu unanimement ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la résolution;

Que l'autorisation prendra fin le 31 mai 2020.

11. DEMANDE D'APPUI AU FLIC - MARCHONS, COURONS À TRÉCESSON

107-06-18

Demande d'appui au FLIC – Marchons, courons à Trécesson

Attendu que l'activité est rassembleur, et favorise les saines habitudes de vies;

Attendu que l'activité est à sa 12^e édition et est connu des gens de notre localité;

Attendu que la Municipalité de Trécesson fêtera leur 100^e anniversaire en 2018;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu d'appuyer la municipalité de Trécesson dans sa demande de projet d'initiative « MCT - Amélioration de la signalisation - Phase 2 » dans le cadre du programme FLIC de la MRC d'Abitibi.

12. CONVERSION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE ROUTIER - ANALYSE D'OPPORTUNITÉ

[108-06-18](#)

[Conversion du réseau d'éclairage routier – analyse d'opportunité](#)

Attendu que la Municipalité avait reçu une offre de service pour la conversion du réseau d'éclairage public au LED ;

Attendu qu'après vérification, il serait préférable de remplacer également les « têtes » ;

Attendu que les membres du conseil municipal ont rencontré M. Danny Lamoureux maître électricien pour discuter de ce dossier;

Attendu que M. Danny Lamoureux a déposé une offre de service au montant de 18 900 \$ plus taxes pour la conversion et le remplacement des « têtes »;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle et résolu ce qui suit :

D'annuler la résolution numéro 89-05-18;

De prévoir cette dépense dans le prochain programme des dépenses en immobilisation.

13. SOUMISSION POUR RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE

[110-06-18](#)

[Soumission pour rapiéçage d'asphalte](#)

Attendu que des soumissions ont été demandées pour effectués du rapiéçage sur la rue de l'aqueduc;

Attendu que la Municipalité a reçu des offres de service de Pavage Abitibi, au montant de 1 870 \$, et de Pavage Sanimos, au montant de 2 553;

Attendu que les travaux doivent être effectués avant la tenue du Festival du Camion;

Sur proposition Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement ce qui suit :

D'accepter la soumission de Pavage Abitibi au montant de 1 870 \$ plus taxes;

Que les travaux doivent être faits avant le 12 juin 2018.

14. AJUSTEMENT DU TAUX HORAIRE DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

[111-06-18](#)

[Ajustement du taux horaire de la secrétaire-trésorière adjointe](#)

Attendu que Mme Julie Rheault a un surplus de travail et une augmentation de ces responsabilités;

Attendu que Mme Julie Rheault a une augmentation hebdomadaire des heures travaillées;

Attendu qu'il devient essentiel d'ajuster le taux horaire de Mme Rheault;

Sur proposition de Félix Labrecque, appuyé par Josée Laverdière et résolu unanimement de majorer le taux horaire de Mme Rheault de 6.25 \$ pendant la période d'absence du Directeur général et secrétaire-trésorier.

15. FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT ET OPÉRATEUR DE VÉHICULES LOURDS

112-06-18

[Fin de la période probatoire de l'inspecteur municipal adjoint et opérateur de véhicules lourds](#)

Attendu que M. Israël Frenette-Élément a obtenu son permis classe 3 le 15 mai 2018;

Attendu que lors d'une rencontre avec MM. Jocelyn Boucher, Germain Lévesque ainsi que Richard Michaud, M. Guy Bisson, inspecteur municipal, a mentionné que M. Frenette-Élément répondait aux critères du poste ci-haut mentionné et que la période probatoire pourrait prendre fin;

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

Que la période probatoire prend fin à la date d'obtention dudit permis classe 3;

Que le taux horaire prévu dans les prévisions budgétaires soit rétroactif à la date d'obtention dudit permis classe 3.

16. FIN DES TRAVAUX AU COMPLEXE SPORTIF

113-06-18

[Fin des travaux au complexe sportif](#)

Attendu que MM. Israël Frenette-Élément et Richard Michaud ont effectué la visite des installations en présence de MM. Jérémy Blanchette et Alain Blanchette le 30 mai dernier;

Attendu que des ajustements mineurs doivent être effectués (arrêts pour portes et ajout d'une fixture dans la salle mécanique ;

Attendu que les membres du conseil ont reçu copie d'un rapport final des travaux ainsi que du montage financier;

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement d'accepter les documents présentés;

D'autoriser le Directeur général à finaliser les demandes de remboursements et de financement pour ledit projet.

17. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 68-04-18 - DÉPÔT D'UN PROJET ET AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR DU RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX

Annulé

18. ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE

114-06-18

[Engagement d'étudiants pour la période estivale](#)

Attendu que la Municipalité a reçu uniquement un nom d'étudiant;

Attendu que celui-ci provient de l'extérieur de la Municipalité;

Attendu que les travaux prévus de l'étudiant sont les suivants : entretien des terrains de la Municipalité, remplacement de vacance sur le camion à matières résiduelles et opérateur de la resurfaçuse à glace;

Sur proposition de Germain Lévesque appuyé par Josée Laverdière et résolu unanimement d'embaucher pour la période estivale M. Samuel Macameau.

19. TRAVAUX DE RECHARGEMENT DANS LES CHEMINS RURAUX

115-06-18

Travaux de rechargement dans les chemins ruraux

Attendu que la Municipalité recevra une subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal de 40 000 \$ pour effectuer du rechargement dans les chemins ruraux;

Attendu que le coût estimé pour effectuer le transport du Mg-20 ainsi que l'épandage est de 46 000 \$;

Sur proposition de Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement ce qui suit :

D'effectuer le rechargement des chemins ruraux;

D'effectuer la procédure pour annuler le règlement numéro 266 concernant un emprunt de 45 000 \$ pour effectuer le rechargement de chemins ruraux.

20. COMPOSTAGE - PHASE D'IMPLANTATION

116-06-18

Compostage – phase d'implantation

Attendu que la Municipalité de St-Félix-de-Dalquier ainsi que les Municipalités de La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery ont reçu les résultats de la phase d'analyse lors d'une rencontre le 29 mai dernier;

Attendu que l'ancien site de recyclage de la Municipalité de Landrienne a été retenue conditionnellement à la validation du terrain;

Attendu que l'offre de service Phase II de la firme Chamard comprendra les informations pertinentes à l'implantation d'un projet pour les quatre municipalités ci-haut mentionnées;

Sur proposition de Mme la conseillère Carmen Sabourin, appuyé par Mme la conseillère Josée Laverdière et résolu unanimement ce qui suit :

Que l'on confirme l'utilisation de la technologie de compostage thermophile fermée;

Que notre Municipalité accepte l'offre de service soumis par la firme Chamard au montant total de 9 300 \$ plus les taxes applicables;

Que le montant de l'offre de service soumis par la firme Chamard soit réparti, à part égales, entre les municipalités concernées ci-haut mentionnées;

Que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier mandate le Maire ainsi que le Directeur général et secrétaire-trésorier à participer à des rencontres sur ledit dossier.

21. VARIA

21.1. DÉPÔT ET AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 266 CONCERNANT UN EMPRUNT POUR EFFECTUER LE RECHARGEMENT DE CHEMINS RURAUX

117-06-18

Dépôt d'un projet et avis de motion d'un règlement abrogeant le règlement numéro 266 concernant un emprunt pour effectuer le rechargement de chemins ruraux

M. le conseiller Félix Labrecque a déposé et présenté un projet de règlement abrogeant le règlement numéro 266 concernant un emprunt pour effectuer le rechargement de chemins ruraux.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d'une prochaine session ordinaire du conseil municipal, la Municipalité adoptera un règlement abrogeant le règlement numéro 266 concernant un emprunt pour effectuer le rechargement de chemins ruraux.

21.2 ACHAT REGROUPÉ AVEC L'UMQ POUR L'ACHAT DE BAC BRUN (COMPOST)

118-06-18

Achat regroupé avec l'UMQ pour l'achat de bac brun (compost)

Attendu que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2019;

Attendu que l'article 14.7.1 du chapitre C-27.1 - Code municipal du Québec :

- Permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier désire participer à cet achat regroupé pour se procurer des bacs roulants aérés de 240 litres pour matières organiques, et ce, dans les quantités nécessaires pour satisfaire ses besoins;

Sur proposition de M. le conseiller Germain Lévesque, appuyé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre et résolu unanimement :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier confie à l'UMQ le mandat de préparer en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de bacs roulants aérés de 240 litres pour matières organiques nécessaires aux activités de la municipalité pour l'année 2019;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de St-Félix-de-Dalquier s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la municipalité de St-Félix-de-Dalquier s'engage à procéder à l'achat des produits qu'elle a inscrits à l'appel d'offres BAC-2019, selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la municipalité de St-Félix-de-Dalquier s'engage à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

Que la municipalité de St-Félix-de-Dalquier reconnait que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 0.5%;

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLICS

23. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 20h35.

Jocelyn Boucher
Maire

Richard Michaud
Directeur Général /Sec. Très.